

## Appel à projets 2018

### « Expérimentation en lien avec le Service Civique »

En lien avec l'instruction N°ASC/2018/2 du 4 janvier 2018 relative aux modalités de mise en œuvre du Service Civique pour l'année 2018, le groupe d'appui régional du service civique a défini les orientations suivantes :

- D'une part, favoriser l'accessibilité des missions : mise en lien entre les jeunes et les missions, accès aux missions en milieu rural...
  - En particulier, rendre le service civique universel dans les faits, en développant un accompagnement adapté aux jeunes en situation de handicap, aux jeunes mineurs, aux jeunes rencontrant des difficultés personnelles...
  - Ainsi que développer le service civique à l'international : accueil de volontaires étrangers et envoi de volontaires français à l'étranger
- D'autre part, renforcer l'intégrité des missions et la qualité de leur tutorat, notamment : développer le rôle de structures d'accueil référentes dans un domaine donné permettant de structurer le secteur, contribuer à l'accompagnement des autres organismes d'accueil, améliorer l'autoévaluation des structures...

Au regard de ces priorités, la DRDJSCS des Pays de la Loire soutiendra en 2018 des associations ou des collectivités territoriales qui développeront des actions expérimentales en lien avec le volontariat, tel qu'il est mis en œuvre à travers le service civique. A ce titre, elle attendra des propositions qui ouvriront des pistes nouvelles, que ce soit en termes de démarche ou d'objet. Ces propositions devront favoriser les transpositions dans une logique d'expérimentation.

#### **Dans cette perspective, vous vous référerez aux critères suivants :**

Les projets déposés auront pour objectifs généraux :

- d'ouvrir des chantiers nouveaux (exemple : articuler différents dispositifs des politiques publiques) ;

**et / ou**

- de se focaliser sur des aspects dont la mise en œuvre se révèle ardue (exemple : recruter des volontaires âgés de 16 à 18 ans).

La dimension expérimentale sera également appréciée en termes *d'évaluation et de perspectives*. Les projets devront ainsi :

- irriguer le territoire régional et produire une évaluation, voire une modélisation ;

**ou**

- formaliser un outil pour capitaliser et transmettre l'expérience acquise

#### **Trois axes thématiques, au choix des porteurs de projets, seront privilégiés :**

- **L'engagement de volontaires âgés de 16-18 ans.** De 2010 à 2015, 4% des volontaires étaient mineurs. Il existe pourtant une demande forte chez ces jeunes gens à laquelle il nous paraît important de pouvoir répondre. Quels éléments peuvent nous permettre de comprendre cette très faible part des 16-17 ans parmi les volontaires ? Quels obstacles rencontrent-ils ? Comment imaginer des actions à mettre en œuvre ?
- **Le volontariat international.** En France, les services civiques à l'international représentent 2% de l'ensemble des missions. Or, de nombreux jeunes souhaitent s'engager à l'étranger, mais peu de structures sont à même de les accueillir. Comment identifier les éléments favorisant l'engagement international des jeunes ? Comment développer un échange international ?

- **L'accueil des volontaires en situation de handicap.** Peu de structures accueillent des jeunes en situation de handicap en service civique. De plus, trop de jeunes méconnaissent les possibilités offertes par le dispositif. Comment favoriser l'accueil de ces jeunes dans tous types de structure ? Comment réunir les conditions pour rendre possible cette ouverture ?
- **La continuité des parcours.** La découverte de la citoyenneté s'acquiert avec le temps, en expérimentant différentes formes d'engagement. Il en va de même de la capacité à choisir une orientation professionnelle. Il s'agit donc de favoriser l'engagement et/ou la définition d'un projet d'avenir des jeunes en amont et en aval de leur mission. Comment permettre l'accès des missions de service civique à tous les jeunes et préparer leur sortie du dispositif ? Comment renforcer l'accompagnement (des volontaires, jeunes en situation précaire, exclus des instances participatives, au chômage...)? Comment tester un parcours d'engagement ou d'orientation dans la durée à travers différentes expériences ?

**D'autres propositions** ne s'inscrivant pas dans ces trois axes sont possibles, mais elles devront tenir compte des orientations données par le GRASC.

La réponse à l'appel à projets devra se décliner de manière opérationnelle et se dérouler en 2018. Elle mentionnera les dates et périodes précises de l'action, le territoire ciblé, le public visé, les éventuels partenariats financiers, les moyens matériels et humains mobilisés, les ressources et partenaires extérieurs sollicités, le budget prévisionnel détaillé.

\* \* \*

**Recommandation :** Il est souhaitable que toute demande de subvention fasse l'objet d'une rencontre préalable avec le conseiller d'éducation populaire et de jeunesse référent dans les directions départementales, ou à la DRDJSCS des Pays de la Loire.

**ATTENTION :** Toute association ou collectivité territoriale ayant bénéficié d'un soutien financier de la DRDJSCS spécifiquement en lien avec le service civique en 2017 devra présenter un bilan de son action avant de déposer un projet en 2018, et, le cas échéant, faire le lien entre les deux projets. Toutefois, les projets inachevés à la date de dépôt des dossiers et s'inscrivant dans la continuité d'expérimentations commencées en 2017 pourront fournir un bilan intermédiaire.

### Enveloppe globale des expérimentations

La dotation globale est de 40 000 euros. Elle sera partagée entre les candidatures retenues.

### Calendrier de l'appel à projet et transmission du dossier CERFA

Les projets, rédigés dans un dossier CERFA, doivent être transmis avant le **lundi 26 mars 2018** à l'attention de Martine BOSSARD, par courrier électronique ([martine.bossard@drjscs.gouv.fr](mailto:martine.bossard@drjscs.gouv.fr)) ou par voie postale : pôle Jeunesse et Education Populaire, DRDJSCS des pays de la Loire, Maison de l'administration nouvelle, 9 rue Viviani, CS 86227, 44262 NANTES CEDEX 2.

Aucun dossier réceptionné à partir du lundi 26 mars 2018 ne sera examiné.

### Instruction des dossiers

Chaque dossier sera étudié par une commission d'attribution composée de membres du GRASC. Les porteurs de projet recevront une réponse début avril 2018.

### RAPPEL DE LA MARCHE A SUIVRE :

Prise de connaissance de l'appel à projets et rendez-vous avec les conseillers en DRDJSCS ou DDCS(PP) de la région : **2 février - 9 mars 2018**

Envoi de la réponse à l'appel à projets à la DRDJSCS **avant le 26 mars 2018**

Conduite du projet, avec rendez-vous de suivi auprès de la DRDJSCS et ou des DDCS(PP) concernées.

**Avril-décembre 2018**

Restitution du projet : rencontre, rapport, exposé, exposition...

**Décembre-mars 2018**

Formalisation d'un outil d'évaluation ou de transmission (journal de bord, tableau...)

**Avril-mars 2018**